IFREMER

Station de la Tremblade

Mus du Loup, boite postale 133, 17390 La Tremblade
Tél. 46.36.18.41

La Tremblade le 30 Novembre 1990

Monsieur L'Administrateur
des Affaires Maritimes
Chef du Quartier de Marennes Oléron

17 320 MARENNES

OBJET : AVIS SUR UN PROJET DE CULTURE D'ALGUES EN MER
N/REF : 593/90/DEL
V/REF : 735/CM

Comme suite à votre demande citée en référence, ce projet pose le problème général de l'utilisation du pertuis d'Antioche pour les cultures marines.

Il est nécessaire en effet d'éviter le mitage du pertuis et, en l'absence de Schéma de Mise en Valeur de la Mer, de ne pas créer de situation difficilement réversible par la suite.

Pour ce qui concerne ce projet, la zone retenue ne permet pas de garantir contre le risque de dissémination de l'espèce vers les zones conchylicoles.

Une zone située par le travers W de la bouée Aix NW serait plus favorable compte tenu de ce que l'on sait de la courantologie de ce secteur : la même remarque vaut pour les projets de mytiliculture en pleine mer.

Il semble donc souhaitable :

. de définir une zone réservée aux cultures marines qui permette d'éviter toute influence néfaste sur les élevages du bassin.
. d'établir une réglementation propre à cette zone, qui lui confère un caractère expérimental temporaire, pour pouvoir mettre fin à une activité aquacole (quelle qu'elle soit) se révélant incompatible avec les cultures marines déjà existantes sur le bassin.

Nous sommes à votre disposition pour exposer plus en détail les bases scientifiques d'un aménagement de ce secteur, par exemple à l'occasion d'une réunion de concertation sur ce sujet.

L'absence de garanties concernant cet aménagement conduit l'IFREMER à émettre un avis défavorable sur ce projet tel qu'il se présente actuellement, avis pouvant être modifié en fonction de l'évolution du projet.

Le Responsable U.R.R.A.
Alain BODOY

Le Responsable D.E.L.
Daniel MASSON

Copies :

dossier
chrono
IFREMER La Rochelle
IFREMER Nantes